



Réintégration après détachement

Par **josiane03**, le **19/05/2024** à **18:05**

Bonjour,

Je suis fonctionnaire de la FPH. Depuis le 22/04/2024, je suis en détachement pour un an dans la FPT. Rapidement je me suis rendue compte que les missions et conditions d'exercice ne me conviennent pas. Je souhaite donc demander la fin anticipée de mon détachement mais je veux m'assurer de retrouver mon ancien poste. Je sais que le centre hospitalier où je travaillais a recruté une personne en CDD pour me remplacer. Elle a débuté le 02/05/2024 et elle a un CDD de 6 mois. Si je demande ma réintégration au 01/11/2024, est ce que je suis sûre de pouvoir retrouver mon ancien poste? Qu'en est il si je demande ma réintégration au 01/09/2024?

Je vous remercie pour l'attention que vous porterez à ma demande.

Cordialement,

Par **Marck.ESP**, le **20/05/2024** à **09:10**

Bienvenue sur Legavox

Sauf erreur, cela dépendra de la disponibilité d'un poste...pas forcément celui que vous occupiez précédemment.

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000871858>

Par **josiane03**, le **20/05/2024** à **16:19**

Bonjour,

Merci pour votre réponse. Je comprends que mon retour dans mon organisme d'origine dépend de la vacance d'un poste mais si je le fais savoir suffisamment tôt et que je demande à réintégrer à la fin du CDD de la remplaçante, en tant que fonctionnaire, je suis prioritaire pour retrouver un poste dans mon service? Mon organisme d'origine ne peut pas s'opposer à ma réintégration?